



ARRÊTÉ D'ANNULATION N° DEJIC66_220722

AN06420220722477

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu les déclarations de créations et vacances d'emplois de catégories A, B et C transmises par les collectivités et les établissements au Centre de gestion dans le ressort duquel ils se trouvent,

ARRÊTE

Article 1 :

Les déclarations de création et de vacances d'emploi de catégories A, B et C sont arrêtées conformément au document ci-annexé qui comporte 1 déclaration annulée

Article 2 :

Ampliation du présent arrêté est adressé à Monsieur le préfet du Département des Pyrénées-Atlantiques

Transmis

Au représentant de l'état

La description des postes à pourvoir est consultable sur le site <http://www.emploi-territorial.fr> rubrique «Publicité des arrêtés»

Fait à PAU le 22 juillet 2022

Monsieur Nicolas PATRIARCHE
Président du Centre de Gestion 64

Le Centre de Gestion assure la publicité par affichage dans ses locaux pendant les horaires d'ouverture

Envoyé en préfecture le 22/07/2022
Reçu en préfecture le 22/07/2022
Affiché le 22/07/2022
ID : 064-286400031-20220722-DEJIC66_220722-AR

N° de déclaration	Grade	Intitulé du poste	Motif d'annulation	Temps de travail	Collectivité	Envoyé en préfecture le 22/07/2022	Reçu en préfecture le 22/07/2022	n° du précédent arrêté
V064220500627101001	Attaché Attaché principal Ingénieur Ingénieur principal	Chargé d'études et de projets	Le grade ne convient pas	35h00	CONSEIL DEPARTEMENTAL DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES 64058 Pau cedex 9	Affiché le 22/07/2022	01/01/2023	06420220505272